



I – TENDANCES MÉDIAS

De nombreux médias (*AFP, BFMTV, CNEWS, LCI, 20Minutes.fr* et la *PQR*) ont relayé les déclarations du **ministre de l'Intérieur, invité ce matin sur RTL à l'occasion de l'installation de l'Office antistupéfiants (OFAST)**. Christophe Castaner a notamment dévoilé que « *plus de 13 000 faits de trafics ont été poursuivis, soit 10 % de plus* » que l'année précédente. Détaillant la méthode de l'OFAST, le ministre a précisé qu'**il est prévu, d'ici la fin de l'année, la création de cellules du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) dans chaque département**, soulignant les résultats records enregistrés par l'office au cours du seul mois de janvier avec 1,2 tonne de cocaïne saisie.

II – GENDCOM

Aucun fil n'a fait l'objet d'une évolution notable.

III – INFORMATIONS SPÉCIALISÉES

Intelligence artificielle et reconnaissance faciale

AEF s'intéresse au **développement des techniques d'intelligence artificielle amenées à s'accroître cette année avec la « structuration des industriels de ce secteur ainsi que l'approche de grands événements comme les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 »**, ces raisons pouvant « *venir accroître les pressions sur la mise en œuvre de dispositifs de sécurisation* », comme le précise une note de Camille Gosselin, urbaniste à l'Institut Paris région.

Indiquant qu'en la matière, **2020 sera une année « charnière »** pour les partisans et adversaires de la reconnaissance faciale, l'urbaniste évoque **l'ensemble des questions éthiques qui sont ainsi soulevées**, s'interrogeant sur la capacité d'algorithmes à « *interpréter un comportement ou des sons jugés anormaux* » et partant, sur le sens de la « *normalité au sein des espaces publics* ».

La chercheuse rapporte que **plusieurs projets d'intelligence artificielle se développent en Île-de-France, citant le cas de la RATP**, « régulièrement sollicitée par les industriels pour participer à des programmes de recherche-action visant à perfectionner la technicité des algorithmes », et **rappelant que l'établissement public a récemment créé un « laboratoire dédié à l'intelligence artificielle à la station Châtelet-Les Halles »** destiné à valider de nouvelles technologies.

Camille Gosselin note en outre **la prédominance de la reconnaissance faciale « au cœur des discours concernant l'intelligence artificielle »**, tout en regrettant une « *absence de transparence* » du ministère de l'intérieur qui aurait pour conséquence de « *renforcer les inquiétudes et les suspicions à l'égard de cette technologie* ». La chercheuse conclut son propos en précisant que « **faute d'une réglementation adaptée et spécifique à la reconnaissance faciale et au traitement de données biométriques** », la **CNIL s'est positionnée comme « la seule autorité administrative compétente à faire respecter le cadre légal »**, ce dernier sur le sujet devant par ailleurs être réellement élaboré.

L'armement des polices municipales

Revenant sur le sujet de l'armement des polices municipales, *La Gazette des communes* livre, à l'appui de documents « inédits » provenant du ministère de l'Intérieur, une **analyse mettant en exergue les grandes tendances et notamment les « disparités géographiques quant à l'adoption de l'arme à feu »**.

Outre la croissance du nombre de policiers municipaux armés (22 780 agents au 1^{er} janvier 2019, en hausse de 11 % depuis 2014), l'armement des polices municipales tend à se diversifier. Alors que 12 000 agents sont équipés d'une arme à feu, **le nombre de pistolets à impulsion électrique (PIE) a été multiplié par huit depuis 2014 et le nombre de lanceurs de balle de défense (LBD) a quant à lui doublé depuis cette date, concernant désormais 3800 policiers municipaux** début 2019.

La Gazette souligne en outre qu'une grande partie des policiers municipaux portant une arme à feu évolue dans le Sud-Est. Ainsi, plus de 80 % des agents des départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, du Var et de la Drôme seraient dotés d'une arme à feu.

Le média rappelle cependant que **l'armement des policiers municipaux a mis du temps à s'imposer parmi les élus**, nombre d'entre eux estimant que « les missions de ces agents ne nécessitaient pas un matériel semblable à celui de leurs collègues nationaux ». Cependant, les décès d'Aurélie Fouquet en 2010 et de Clarissa Jean-Philippe en 2015 ont commencé à « ébranler les consciences ».

« **Face à la menace terroriste, les syndicats ont alors fait valoir que les policiers municipaux étaient aussi exposés que les policiers nationaux**, et qu'ils avaient donc droit à une protection équivalente », indique *La Gazette*, rappelant que les dernières « réticences » ont été levées d'une part, grâce à la décision du ministère de l'Intérieur de **mettre 4 000 revolvers Manurhin à la disposition des communes désireuses d'équiper leurs agents**, d'autre part avec **l'assouplissement législatif des conditions de leur armement** dans le cadre de la loi de 2016 sur l'état d'urgence.

Sécurisation des JO 2024

Après l'échec de l'application SAIP destinée à prévenir la population en cas d'attaque terroriste réelle ou supposée, *La Lettre A* indique que le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) mise sur une **solution d'alerte par SMS pour la sécurisation des Jeux Olympiques de Paris 2024**.

D'après le média, Qwant ferait ainsi partie d'un *consortium* sélectionné par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et le SGDSN. Baptisé **Cap4 Multi-Can Alert**, ce pilote vise à **développer une solution capable de garantir l'acheminement des alertes aux populations, même en cas de situation dégradée**. Le moteur de recherche interviendrait aux côtés d'Atrisc, société de conseil spécialisée notamment dans le traitement des grands risques industriels, ainsi que Gedicom, une entreprise de télécommunications connue pour ses systèmes d'alerte basés sur la géolocalisation en temps réel.

La Lettre A souligne cependant que si le projet Cap4 Multi-Can Alert prévoit d'inclure des solutions techniques de type *cell broadcast* qui utilisent les fréquences hertziennes et pouvant compléter les alertes géolocalisées par SMS, **la France n'a toujours pas transposé une directive européenne de décembre 2018 imposant aux États-membres la mise en place d'un système d'alerte par téléphone**. Le sénateur Jean-Pierre Vogel déplorait en septembre dernier l'absence de crédits en faveur du développement d'un système d'alerte par téléphonie dans la loi de finances pour 2020.

IV – SYNDICATS

Temps de travail des sapeurs-pompiers

AEF relaie le communiqué diffusé hier par la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) affirmant qu'« **une éventuelle nouvelle directive spécifique aux sapeurs-pompiers n'est absolument pas envisageable** », et estimant que les « *règles minimales de santé et de sécurité* » prescrites dans la directive européenne de 2003 relatives au temps de travail « *doivent perdurer et continuer à s'appliquer à l'ensemble des travailleurs y compris les sapeurs-pompiers* ».

L'organisation insiste sur la **nécessité de « bénéficier d'un repos hebdomadaire, respecter un plafond de travail de 48 heures hebdomadaires, comptabiliser toutes les heures de présence au travail comme du temps de travail »**.